



CDT

CODE
DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL



Demandes de permis d'urbanisme en cours d'instruction, autres que celles soumises aux formalités d'annonce de projet ou d'enquête publique

Toutes les demandes de permis d'urbanisme/d'urbanisation ne sont pas soumises obligatoirement aux formalités d'annonce de projet ou d'enquête publique.

Néanmoins, les dossiers cités ci-dessous peuvent être consultés également auprès du service communal de l'urbanisme pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Nature des actes/travaux Référence dossier	Situation	Date accusé de réception	Délai pour décision (*)
Création d'une auberge (cafétéria et petite restauration) URB007-19	Rendeux rue de La-Roche, 30	10/04/2019	115 jours
Construction d'une habitation unifamiliale URB017-19	Hodister rue Saint-Brice, 6	09/05/2019	115 jours
Construction d'une habitation unifamiliale URB025-19	Beffe Voie-des-Bœufs, 1	11/06/2019	115 jours
Construction d'une habitation unifamiliale URB028-19	Devantave rue de Dochamps, 7	08/07/2019	115 jours
Construction d'une étable pour bovins URB034-19	Trinal rue du Tier	18/07/2019	115 jours
Placement d'un dépôt aérien de gaz Régularisation URB040-19	Bois d'Arlogne rue des Rossignols, 7/2	29/07/2019	30 jours
Déboisement URB035-19	Marcourt lieu-dit "Plein du Het"	01/08/2019	75 jours
Déboisement URB041-19	Gênes lieu-dit "Sur la Bruyère"	01/08/2019	75 jours
Placement d'un dépôt aérien de gaz URB042-19	Marcourt rue des Martyrs, 35A	01/08/2019	30 jours
Régularisation d'annexes URB043-19	Rendeux La-Golette, 25b	03/09/2019	75 jours
Modification de parement URB044-19	Magoster Route d'Amonines, 25a	09/09/2019	115 jours
Régularisation d'un dépôt aérien de gaz URB047-19	Beffe Sur-les-Tailles, 3	11/09/2019	30 jours
Remplacement des chéneaux par des gouttières rampantes URB048-19	Hodister Champ-le-Houtte, 13 b	12/09/2019	30 jours
Placement d'un dépôt aérien de gaz URB049-19	Beffe Le-Concy, 41	12/09/2019	115 jours

(*) Le délai de décision indiqué est le délai maximum pour clôturer l'instruction du dossier. Une décision peut toutefois être prise au préalable dès que l'instruction est terminée. Par ailleurs, le délai peut être prorogé de 30 jours par l'autorité compétente (Collège communal ou fonctionnaire délégué). La procédure peut également être suspendue en cas d'enquête publique ou d'annonce de projet entre le 16 juillet et le 15 août ou entre le 24 décembre au 01 janvier.
